



## Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 22 février 2018 à 20h

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ichtratzheim s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale et sous la présidence de :

**Monsieur GILGENMANN Grégory, Maire**

**Nombre de conseillers élus : 11**

**Nombre de conseillers en fonction : 11**

**Nombre de conseillers présents : 8 + 1 présent uniquement à partir du point 5 de l'ordre du jour**

### **Présents :**

- GILGENMANN Grégory
- ADAM Christian (absent lors des points 1 à 4 de l'ordre du jour)
- KERN Pascal
- BALTAZAR Zélia
- ECKLY Christophe
- HEDJERASSI Régine
- SCHAAL Séverine
- SCHAAL Denis
- SCHMITT Odile

### **Absents excusés :**

- SCHUMPP Jean-Marie, a donné procuration à GILGENMANN Grégory
- WEISS Sylvain, a donné procuration à SCHAAL Denis

### **Assistait également :**

- BOHN Sylvie, secrétaire de mairie

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2017**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 novembre 2017 a été

**APPROUVÉ à l'unanimité**

## 2. Contrat Départemental de Développement Territorial et humain du territoire d'action Sud

Monsieur GILGENMANN Grégory, Maire, expose à l'assemblée la proposition faite par le Département du Bas-Rhin aux communes et établissements publics de coopération intercommunale d'approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud pour la période 2018-2021, dont les éléments essentiels sont les suivants :

- les enjeux prioritaires du territoire d'action Sud ;
- les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département ;
- les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.

### Exposé des motifs :

Le Département du Bas-Rhin propose un nouveau mode de partenariat aux acteurs locaux dans le cadre des Contrats Départementaux de développement territorial et humain.

L'année 2017 a été consacrée à la co-construction d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires et à la définition des enjeux prioritaires qui constitueront la base du partenariat entre le Département et les acteurs locaux pour les quatre années à venir.

Il s'agit de créer les conditions favorables permettant de générer des projets ayant un maximum d'effet levier sur l'attractivité et le développement des territoires, de favoriser les initiatives locales, de concevoir et de faire ensemble dans le respect des compétences et moyens de chacun.

Dans une approche intégrée des politiques publiques, il est proposé que les partenaires conviennent ensemble de mobiliser leurs moyens respectifs sur les enjeux prioritaires. Dans le cadre de ses compétences, le Département mobilisera son ingénierie sous toutes les formes qu'elle revêt, ainsi que ses moyens financiers notamment le Fonds de développement et d'attractivité, le Fonds d'innovation territoriale, le Fonds de solidarité communale, dans une approche intégrée de ses politiques.

Le Contrat Départemental de développement territorial et humain constitue le volet stratégique du partenariat engagé par le Département du Bas-Rhin avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Il s'inscrit dans une volonté de co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin et de gouvernance partagée. Il fera l'objet d'un suivi par l'ensemble des partenaires une à deux fois par an au sein d'un conseil de territoire d'action rassemblant les forces vives du territoire : exécutifs des Communes, des intercommunalités, opérateurs et associations, représentants de la Région et de l'Etat... tout acteur qui souhaite participer à cette réflexion collective et s'inscrire dans les ambitions du partenariat de projet.

Les enjeux prioritaires retenus pour le Territoire d'Action Sud sont les suivants :

- Développer nos sites de tourisme et de loisirs notamment par une meilleure mobilité
- Conforter les filières courtes et d'excellence
- Vivre une Terre d'humanisme, d'art et de culture, des bords du Rhin aux vallées vosgiennes
- Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi

- Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes
- Adapter le territoire à l'avancée en âge
- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur ce Contrat-cadre élaboré à l'échelle du territoire d'action Sud qui permet de valider les enjeux prioritaires du territoire et l'engagement à travailler ensemble.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **Approuve** le Contrat Départemental de Développement Territorial et humain du territoire d'action Sud ainsi que les modalités proposées

**APPROUVÉ à l'unanimité**

### **3. Réforme des rythmes scolaires : modification des rythmes scolaires à la rentrée 2018**

Monsieur GILGENMANN Grégory, Maire, parle de la réforme des rythmes scolaires permettant la modification des rythmes scolaires à l'école primaire.

Une concertation a été menée avec les enseignants et les parents d'élèves : il en ressort clairement le souhait majoritairement exprimé d'un retour à la semaine des 4 jours pour le RPI Hipsheim-Ichtratzheim pour la rentrée 2018-2019, avec organisation d'une semaine scolaire sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours, sans toutefois modifier le temps scolaire sur la semaine ou l'année.

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2017-1108 du 27-6-2017 qui permet aux Communes de déroger à l'organisation de la semaine à 4,5 jours dans les établissements de maternelles et d'élémentaires publics

**Considérant** le dialogue et la concertation menée avec les enseignants et les parents d'élèves

**Considérant** les conclusions du Conseil d'école du 10 novembre 2017 associant les enseignants et les représentants des parents d'élèves, dont l'avis est de demander un retour à la semaine des 4 jours à la rentrée 2018-2019.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **Emet** un avis favorable au rétablissement de la semaine de 4 jours pour la rentrée scolaire 2018-2019 avec les horaires suivants : **lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h20-11h50 ; 13h50-16h20**
- **Charge** le Maire d'en informer les services de l'éducation nationale.

**APPROUVÉ à l'unanimité**

#### 4. Mise à disposition de personnel extérieur : Association Réagir

Monsieur GILGENMANN Grégory, Maire, rappelle que la commune fait appel à l'Association Réagir pour la mise à disposition de personnel pour la prestation de nettoyage du bâtiment mairie-école.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- **Décide** à l'unanimité et avec effet rétro-actif au 01/01/2018 de renouveler le contrat annuel de mise à disposition de personnel, avec l'Association Réagir
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents y afférents

**APPROUVÉ à l'unanimité**

#### 5. Reconduction du contrat de suivi de progiciels pack e.magnus

Madame Sylvie BOHN, secrétaire de mairie, informe l'assemblée que le contrat de suivi de progiciels pack-e.magnus (gestion financière et gestion recensement des citoyens) est arrivé à échéance au 31/12/2017 et nécessite d'être renouvelé.

La reconduction de ce contrat se fait sur une période de 3 ans allant du 01/01/2018 au 31/12/2020.

**Vu** la nécessité de service

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- **Approuve** à l'unanimité et avec effet rétro-actif au 01/01/2018 la reconduction du contrat de suivi de progiciels pack- e.magnus pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2020
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents y afférents

**APPROUVÉ à l'unanimité**

#### 6. Compte de gestion 2017

Madame SCHMITT Odile, conseillère municipale en charge des finances, présente le compte de gestion de l'exercice 2017, qui nous a été transmis par le comptable de la Trésorerie Publique d'Erstein.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **Décide** d'adopter le compte de gestion de l'année 2017 comme suit :

##### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes :	281 677,71 €
Dépenses :	179 806,34 €
EXCEDENT	101 871,37 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes :	296 548,85 €
Dépenses :	370 159,94 €
DEFICIT	73 611,09 €

**EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE** 28 260,28 €

**APPROUVÉ à l'unanimité**

**7. Compte administratif 2017**

**Le Conseil Municipal,**

Sous la présidence de Madame SCHMITT Odile, conseillère municipale en charge des finances, le Maire s'étant retiré de la salle,

**Constatant** que le compte administratif de la commune retrace les mêmes écritures que le compte de gestion du comptable.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **Décide** d'adopter le compte administratif de l'année 2017, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes :	281 677,71 €
Dépenses :	179 806,34 €
EXCEDENT	101 871,37 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes :	296 548,85 €
Dépenses :	370 159,94 €
DEFICIT	73 611,09 €

**EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE** 28 260,28 €

**APPROUVÉ à l'unanimité**

**8. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017**

Madame SCHMITT Odile, conseillère municipale en charge des finances, expose au conseil municipal ce qui suit :

POUR MEMOIRE

Excédent antérieur reporté	80 675.74 €
Résultat de l'exercice	21 195.63 €
Excédent du 31/12/2017	<b>101 871.37 €</b>

**Après examen du compte administratif 2017,**

**Statuant** sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,  
**Constatant** que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 101 871,37 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **Décide** d'affecter le résultat comme suit :
  - affectation à l'excédent reporté (ligne 002) : 101 871.37 €

**APPROUVÉ à l'unanimité**

## **9. Budget primitif 2018**

Madame SCHMITT Odile, conseillère municipale en charge des finances, présente le budget primitif 2018, chapitre par chapitre :

### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses

<b>Chapitres</b>	<b>BP voté</b>
022	16 561.37
11	132 460.00
12	47 750,00
65	45 265.00
66	1 800,00
67	1 400,00
14	33 015,00
	<b>278 251.37</b>

Recettes

<b>Chapitres</b>	<b>BP voté</b>
002	101 871.37
70	10 600.00
73	108 100.00
74	30 565.00
75	27 100,00
77	15,00
	<b>278 251.37</b>

## INVESTISSEMENT

### Dépenses

Chapitres	BP voté	Reports	BP global 2017
001	73 611.09	0,00	73 611.09
16	13 520.34	0,00	13 520.34
21	12 000.00	0.00	12 000.00
41	2 073.69	0.00	2 073.69
	<b>101 205.12</b>	<b>0.00</b>	<b>101 205.12</b>

### Recettes

Chapitres	BP voté	Reports	BP global 2017
10	22 518.53	0,00	22 518.53
13	75 539.21	0.00	75 539.21
27	1 573.69	0.00	1 573.69
41	1 573.69	0.00	1 573.69
	<b>101 205.12</b>	<b>0.00</b>	<b>101 205.12</b>

**TOTAL DU BUDGET : 379 456.49 €**

Après avoir discuté chapitre par chapitre du budget primitif de l'année 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve** le budget primitif comme présenté

**APPROUVÉ à l'unanimité**

#### **10. Subvention aux associations et organismes**

Madame SCHMITT Odile, conseillère municipale en charge des finances, présente les demandes de subvention reçues pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et suite à la réception des demandes de subvention :

- **Décide** d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2018 :

Association Passerelle : 100 € **APPROUVÉ à l'unanimité**

Fabrique de l'Eglise : 1 100 € **APPROUVÉ à l'unanimité**



**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- **Décide** d'adhérer à la politique de qualité de la gestion durable des forêts définie par l'entité PEFC pour une durée de 5 ans, soit du 01/01/2018 au 31/12/2022
- **Autorise** le Maire à signer l'ensemble des documents, avec effet rétro-actif au 01/01/2018, en vue du renouvellement de l'adhésion de la commune à la structure PEFC et à verser la contribution demandée soit :
  - o 0,65 € / ha de forêt relevant du régime forestier/ 5 ans
  - o 20 € de frais d'adhésion pour la période de 5 ans

**APPROUVÉ à l'unanimité**

**12. Informations diverses**

- Marche populaire traversant le ban communal le 04 mars 2018
- Adjudication de bois estimée mi-mars : intervention SIVU fin février – début mars.
- Portage par l'Etablissement Public Foncier
- Pneus stockés sur les bans des communes de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein
- Plan Communal de Sauvegarde : communication dans la lettre d'info pour recensement des moyens matériels et humains

Fait à Ichtratzheim, le 26 février 2018

Le Maire d'Ichtratzheim

Grégory GILGENMANN

